Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 29 Rajab 1443
2 Mars 2022

N° 26

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **446**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **453**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **456**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **457**
Avis aux créanciers..... **458**
Convocations
Sociétés anonymes **459**
Divers
Avis au public..... **461**
Rectificatifs **462**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de CITE DES SCIENCES A TUNIS **463**
Bilan de FINACorp Obligataire SICAV..... **466**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

NOTICE LEGALE

TUNISIE LEASING ET FACTORING

Société Anonyme au capital de 54 000 000 de dinars divisé en 10 800 000 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées

Siége Social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi KARRAY-1082- Tunis Mahrajène

Identifiant unique N° 0031440S – CNSS N° 76484-48

TUNISIE LEASING ET FACTORING est notée BBB (tun) à long terme avec perspective stable et F3 (tun) à court terme par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 20 juillet 2021

EMPRUNT OBLIGATAIRE «TLF 2022-1» DE 25 000 000 DINARS SUSCEPTIBLE D'ETRE PORTE A UN MAXIMUM DE 40 000 000 DINARS

Prix d'émission : 100 dinars

L'emprunt est réparti comme suit :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
5 ans	9,60% et/ou TMM+2,75%	Annuel constant de la 1ère à la 5ème année

La présente émission de TUNISIE LEASING ET FACTORING a reçu la note BBB (EXP) (tun) par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 11 février 2022

Une notation définitive sera publiée par l'agence de notation Fitch Ratings, après l'obtention du visa du CMF et avant la période de souscription, sur son site internet : www.ficthratings.com

1- Renseignements généraux concernant la société :

1.1- Dénomination et siège social : TUNISIE LEASING ET FACTORING SA. Centre Urbain Nord Avenue Hédi KARRAY 1082 Tunis Mahrajène. Tél. : 70 132 000 - Fax : 71 236 625

1.2-Forme juridique et législation particulière applicable : Tunisie Leasing et Factoring est une société anonyme régie par la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers. Elle est également régie par les dispositions de la loi de finance n°2007-70 du 27 décembre 2007 relative à l'année 2008 qui a abrogé et modifié les anciennes dispositions relatives au leasing telles qu'instituées par la loi n°94-89 et 94-90 du 26 juillet 1994 relatives au leasing.

1.3- Date de constitution et Durée : TUNISIE LEASING ET FACTORING a été constituée le 8 octobre 1984 pour une durée de 99 ans.

1.4- Objet social : la société a pour objet principal :

- d'effectuer des opérations de location et de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel.
- d'effectuer toutes opérations d'affacturage domestique, à l'importation et à l'exportation.
- d'une manière générale, toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

1.5- Identifiant unique : 0031440S

1.6- Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre

1.7- Nationalité : tunisienne.

1.8- Capital social : 54 000 000 dinars divisés en 10 800 000 actions de 5 dinars de nominal

1.9- Régime fiscal : Droit commun et particulièrement la loi 94-90 du 26/07/1994 portant dispositions fiscales relatives au leasing, la loi n° 2000-98 du 25/12/2000 portant la loi de finances pour l'année 2001 notifiant la déduction des amortissements financiers en remplacement des amortissements ordinaires par les sociétés de leasing, et la loi n°2007-70 du 27/12/2007 portant loi de finances pour l'année 2008 et notifiant la suppression de la

déduction des amortissements financiers pour les entreprises exerçant l'activité de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

1.10- Identifiant Unique : 0031440 S

1.11- Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la société : Siège social de la société sise au Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray 1082 Tunis Mahrajène.

1.12- Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et TUNISIE CLEARING : Monsieur Hassen MAALOUL, Responsable Contrôle de Gestion de Tunisie Leasing et Factoring.

2- Administration et contrôle :

2.1- Membres des organes d'administration :

Membres	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
M. Ahmed EL KARM	Lui-même	Président	2021-2023*	Tunis
M. Karim BEN YEDDER	Lui-même	Vice-Président	2021-2023**	Tunis
PGI HOLDING	M. Wassim BEN YEDDER	Administrateur	2021-2023**	Tunis
AMEN BANK	M. Mehrez RIAHI	Administrateur	2021-2023**	Tunis
ASSURANCES COMAR	M. Lotfi BELHADJ KACEM	Administrateur	2021-2023**	Tunis
PARENIN	M. Halim BEN YEDDER	Administrateur	2021-2023**	Tunis
PARTNER INVESTMENT	M. Thameur KOUBAA	Administrateur	2021-2023**	Tunis
M. Ahmed BEN GHAZI ****	Lui-même	Administrateur	2021-2023**	Tunis
M. Ahmed BEN JEMAA *****	Lui-même	Administrateur	2021-2023**	Tunis
M. Rached HORCHANI	Lui-même	Administrateur	2021-2023**	Tunis
M. Mehdi TAMARZISTE	Lui-même	Administrateur	2021-2023**	Tunis
Mme Amel BEN RAHAL ****	Lui-même	Administrateur	2021-2023 ***	Tunis

* Nommé par l'AGO du 30 avril 2021

** Mandats renouvelés par l'AGO du 30 avril 2021

*** Cooptée par le Conseil d'Administration du 25 août 2021. De ce fait, la société s'engage à ce que la nomination de Mme Amel BEN RAHAL soit soumise à l'approbation par la prochaine AGO et ce, conformément aux dispositions de l'article 195 du Code des Sociétés Commerciales.

**** Membre indépendant

***** Membre représentant les petits actionnaires

2.2- Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société :

Membres	Fonction dans la société	Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Ahmed EL KARM *	Président du Conseil	30/04/2021	Tunis
M. Karim BEN YEDDER**	Vice-Président	27/04/2018	Tunis
M. Hichem ZGHAL ***	Directeur Général	01/05/2017	Tunis
M. Mounir KLIBI ***	Directeur Général Adjoint	22/08/2017	Tunis
Mme. Saloua ARAB ***	Directeur Général Adjoint	22/12/2017	Tunis

* Nommé par le Conseil d'Administration du 30/04/2021

** Réélu par le Conseil d'Administration du 30/04/2021

*** Mandat renouvelé par le Conseil d'Administration du 31/03/2020

Il est à signaler que :

M. Ahmed Ben Ghazi (*), M. Wassim Ben Yedder (**) représentant de PGI Holding et M. Mehrez Riahi représentant d'AMEN BANK sont membres du comité permanent d'Audit Interne.

Mme Amel Ben Rahal (***), M. Lotfi Ben Haj Kacem représentant de COMAR, M. Ahmed Ben Jemaa (*) sont membres du comité des risques.

M. Ahmed El Karm (****), M. Wassim Ben Yedder représentant de PGI Holding et M. Lotfi Ben Haj Kacem représentant de COMAR sont membres du comité de rémunération.

M. Halim Ben Yedder représentant de PARENIN (*), M. Rached Horchani et M. Wassim Ben Yedder représentant de PGI Holding sont membres du comité exécutif de crédit.

Les autres membres du Conseil d'Administration n'ont pas de fonctions dans la société.

(*) Nommés par le conseil d'administration du 27/04/2018

(**) Nommé par le conseil d'administration du 29/03/2019

(***) Nommée par le conseil d'administration du 25/08/2021

(****) Nommé par le conseil d'administration du 30/04/2021

2.3- CONTROLE :

Commissaires aux comptes	Adresse	Mandat
Société AMC ERNST & YOUNG représentée par	Immeuble EY, Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord, 1003 Tunis	2018-2020
M. Fehmi LAOUIRINE	Tel : 70 749 111 - Fax : 70 749 045	
Société FINOR représentée par M. Mustapha MEDHIOUB	Immeuble International City Center - Tour des bureaux - Centre Urbain Nord - 1082 – Tunis	2021-2023*
	Tel : 70 728 450 - Fax : 70 728 405	
Cabinet MS Louzir membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited représenté par M. Mohamed LOUZIR	Rue du Lac Oubeira Immeuble Illiade – 1053 – Les Berges du Lac - Tunis	2018-2020
	Tel : 36 400 900	2021-2023**

* Commissaire aux comptes nommé par l'AGO du 30 avril 2021

** Mandat renouvelé par l'AGO du 30 avril 2021

3- Renseignements relatifs à l'opération :

3.1 Décisions à l'origine de l'emprunt obligataire :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING réunie le **26/06/2020** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **21/12/2021** a décidé d'émettre un emprunt obligataire **«TLF 2022-1»**. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant un montant de 25 millions de dinars, susceptible d'être porté à 50 millions de dinars, des durées entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 8,50% brut l'an au minimum et 11,50% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions définitives de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé le montant de l'emprunt, la durée et les taux d'intérêt comme suit :

- Montant : 25 millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 millions de dinars ;

- Taux et durée : 9,60% brut l'an et/ou TMM+2,75% sur 5 ans.

3.2. Montant de l'émission : L'emprunt obligataire « TLF 2022-1 » est d'un montant de 25 000 000 de dinars divisé en 250 000 obligations, susceptible d'être porté à 40 000 000 de dinars divisé en 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

3.3. Période de souscription et de versement : Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **09/03/2022** et clôturées sans préavis au plus tard le **08/04/2022**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 DT) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 25 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **08/04/2022**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 25 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **08/04/2022**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **22/04/2022** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

3.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **09/03/2022** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax) et des autres intermédiaires en Bourse.

3.5. But de l'émission : TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2022 des mises en force qui s'élèvent à 363 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 60 millions de dinars par des emprunts obligataires, 74,5 millions de dinars par des crédits bancaires et 60 millions de dinars par des crédits extérieurs.

3.6. Nature des titres : Titres de créance

3.7. Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.

3.8. Catégorie des titres : Ordinaire

3.9. La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

3.10. Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.

3.11. Prix de souscription, d'émission et modalité de paiement: Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

3.12. Date de jouissance des intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **08/04/2022**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **08/04/2022** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

3.13. Date de règlement : A la souscription.

3.14. Taux d'intérêt : Les obligations **«TLF 2022-1»** seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur fixés comme suit :

- Taux variable sur 5 ans : Taux du Marché Monétaire **(TMM publié par la BCT) +2,75%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois de mars de l'année N.

- Taux fixe sur 5 ans : Taux annuel brut de **9,60%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

3.15. Intérêts

Les intérêts sont payés à terme échu le **8 avril** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **08/04/2027**.

3.16. Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **08/04/2027**.

3.17. Prix de remboursement : 100 DT par obligation.

3.18. Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **8 avril** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **08/04/2023.**

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

3.19. Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 9,60% l'an.

- Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2022 à titre indicatif, qui est égale à 6,246% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,996%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,75%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

3.20. Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale : Les obligations **«TLF 2022-1»** sont émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,672 années**.

3.21. Garantie :

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

3.22. Mode de placement :

Le présent emprunt obligataire est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Tunis Centre Urbain Nord, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax) et des autres intermédiaires en bourse.

3.23. Notations :

Notation de l'émission

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB (EXP) (tun)** à l'emprunt obligataire **«TLF 2022-1»** en date du **11 février 2022.**

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com.

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Notation de la société

En date du **20 juillet 2021**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring de **BBB (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme de **F3 (tun).**

La note nationale BBB indique des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes « + » et « - » indiquent des nuances de qualité.

La note nationale F3 indique des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt, afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

3.24. Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327, 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

3.25. Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

3.26. Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt **« TLF 2022-1 »** seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi et la quantité y afférente.

3.27. Marché des titres :

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « TLF 2022-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

3.28. Prise en charge par TUNISIE CLEARING :

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage dès la clôture de l'emprunt «TLF 2022-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

3.29. Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

3.30. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à cette émission est constitué d'une note d'opération, du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2021 » enregistré auprès du CMF en date du **11/08/2021** sous le n° **21-002**, de l'actualisation du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2021 » enregistrée auprès du CMF en date du **03/02/2022** sous le n° **21-0002/A001** ainsi que des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2022 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2022.

La note d'opération, le document de référence et son actualisation susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2022 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 avril 2022.

2022R00426SANB3

Notice

Augmentation de capital

POLYCLINIQUE L'EXCELLENCE

SA au capital de 9 960 000 Dinars

Siège social : Avenue Taieb Mhiri 5100 Mehdia

(En application des dispositions de l'article 164 du code des sociétés commerciales)

MF : 1165339V

La société a pour objet : polyclinique.

La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de la constitution définitive.

Les assemblées générales se composent de tous les actionnaires.

Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'un nombre de voix égale au nombre d'actions qu'il détient.

Les assemblées générales ordinaires ne se composent que des actionnaires qui possèdent au moins une action.

Répartition des résultats :

- Réserve légale : 5% des bénéfices nets majorés ou minorés des résultats reportés.

- Réserve facultative : 20% des bénéfices nets majorés ou minorés des résultats reportés.

- Sur l'excédent disponible, l'assemblée générale peut effectuer le prélèvement de toutes sommes soit pour être reportées à nouveau soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves ;

- Le solde sera effectué par décision de l'assemblée générale ordinaire.

Le boni de liquidation sera réparti sur les actionnaires (en cas de liquidation).

Aux termes du PV de l'AGE tenue le 26 décembre 2021 il a été décidé d'augmenter le capital de 9 960 000 dinars à 10 500 000 dinars et ce par la création de 540 actions nouvelles de 1000 dinars chacune et d'une valeur globale en nominale de 540 000 dinars émises d'une valeur de 1200 dinars l'action l'équivalent d'une valeur globale de 648000 dinars et ce par l'ajout d'une prime d'émission de 200 dinars par action soit l'équivalent d'une valeur globale de 108 000 dinars.

Le détail de l'augmentation sera comme suit :

- La libération de la totalité de la valeur des actions ainsi que la totalité de la prime d'émission doit être réalisée à la souscription.

- Le droit préférentiel de souscription est librement négociable entre les actionnaires.

- Le délai d'exercer le droit de souscription est fixé à 150 jours à partir de la date de la publication de cette notice au JORT selon le détail suivant :

- Le délai de souscription à titre irréductible : durant 60 jours à partir de la date de la publication de cette notice au JORT.

- Le délai de souscription à titre réductible : durant les 90 jours suivants l'expiration du délai de souscription à titre irréductible.

L'exercice du droit de souscription s'effectue comme suit :

- à titre irréductible : à raison de 5,421 % d'action nouvelle pour une action ancienne, avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration du délai de souscription. La souscription partielle d'une action ne peut être admise.

- à titre réductible : les actionnaires pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils désirent leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été souscrites à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercés à titre irréductible et en fonction, du nombre d'actions nouvelles disponibles, avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration du délai de souscription.

Après répartition, les sommes restantes disponibles sur les fonds versés, à l'appui de souscription à titre réductible non satisfaites, seront remboursées sans intérêts, et ce dans un délai d'un mois à partir de la date de clôture des souscriptions.

Le dépôt a été effectué au registre national des entreprises le 20 janvier 2022 sous le numéro AC1672022.

Les fonds provenant de la souscription en numéraire doivent être déposés au siège social dans les délais prescrits et seront logés par la société auprès de l'Amen Bank centre d'affaires Sousse.

2022X00257SANB2

Réalisation de l'augmentation du capital

Société Magasin Général SICAR

Société Anonyme

Au capital de 3.299 000 DT

IU au RNE : 1597667K

Siège social : 28 rue Mustapha Kamel Atatürk Tunis

Suivant procès-verbal daté du 19 avril 2021, enregistré le 24 septembre 2021 à la recette des finances rue Ghandi, Tunis, sous n°21503869) quittance n°64402) l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'augmenter le capital social par compensation de créances certaines et échues de la somme de 399 000 dt pour le porter de 2.900.000 dt à 3.299.000 dt.

Cette augmentation a été réalisée par l'émission de 39 900 actions nouvelles nominatives de dix (10) dinars chacune souscrites en numéraires et libérés intégralement à la souscription.

Les documents qui ont été déposés au registre national des entreprises le 7/12/2021 sous le numéro 2021114990 sont les suivants :

- Le procès-verbal de l'AGE sus-mentionné.

- La déclaration de souscription et de versement, enregistrée à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau de Tunis le 30/11/2021 sous n°21807592, quittance n°9763

- La liste des souscripteurs et de versement, enregistrée à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau de Tunis le 30/11/2021 sous n°21807591 quittance n°9762.

- Le certificat de libération par compensation des créances exigibles et échues enregistré à la RF de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau le 30/11/2021 sous n°21807594 quittance n° 9767.

L'augmentation du capital est ainsi, réalisée et l'article 6 des statuts est modifié en conséquence.

2022400443SANB2

Notice d'augmentation de capital

Société Minière et Sidérurgique de Tunisie SMST

Au capital de 1.050.000 dinars

Siège social : Zone Industrielle Bir Mcherga Gare 1193, Zaghouan

Identifiant Unique : 0774253X

Dénomination : Société Minière et Sidérurgique de Tunisie SMST

Objet social : L'extraction des produits miniers

Forme juridique : Société anonyme

Capital social Avant Augmentation : 1.050.000 DT divisé en 10.500 actions de 100 DT chacune

Siège social : Zone Industrielle Bir Mcherga Gare 1193, Zaghouan

Dépôt provisoire : Suivant P.V de l'assemblée générale extraordinaire en date du 18 novembre 2021 enregistré à la recette des finances de la Cité Administrative de Zaghouan le 15/12/2021 sous le n° 21504212 quittance n°69642, déposé au Registre National des Entreprises le 9/02/2022 sous le n°AC06122022.

Montant de l'augmentation : 2.000.000 Dinars divisées en 205.000 actions de 100 Dinars chacune sans prime d'émission à souscrire en numéraire par compensation de créances.

Délai de souscription : 15 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration du dit délai.

2022400453SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

KNAUF LES CARRIERES SARL

Capital social : 1.000.000 DT

Zone Industrielle de la M'ghira 1 - Lot n°9 - 2082 Fouchana

I.U : 0986137W

Suivant une Décision Collective Extraordinaire des associées du 22/7/2021 enregistrée à la Recette des Finances de Fouchana le 25/1/2022 sous QN°M007901 Enrg n°22800311.

Les associés ont décidé la continuation de l'activité de la société conformément à l'article 142 du Code des sociétés commerciales.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°0986137W et sous dossier n°20228623 en date du 8/2/2022.

2022400448SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 15/02/2022 enregistré à la recette des finances de Chenenni Nahal le 21/02/2022 sous le n°22200155 quittance n°M003542 Mr Wajih Ben Nasr Jery a vendu à Mme Elaa Thabet tout le fonds de commerce destiné pour pharmacie situé au n°14 avenue Habib Bourguiba Bouchamma Gabès avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition devra se faire entre les mains du Maître Mohamed Wassef Jelaiel à son bureau rue de Chypre n°6 Mutuelle Ville Tunis pendant 20 jours de la date de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal Le Quotidien du 24/02/2022.

2022T00222FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par le biais d'un acte sous-seing privé en date du 15/7/2021, enregistré à la recette des finances de Sfax, le 16/7/2021, sous le numéro 21203572, quittance n°55382, fait par l'avocat à la cour de cassation de Sfax M. Sahbi Rouis. Khamis Ismail Ben Bechir Ben Mohamed, a aliéné la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et moraux, sis à cité route El Ain km 5 près de l'hôpital appartement Selma Sfax exploité actuellement au commerce Fast Food (fré-cassé, mlawi, ftair) nommé MALFOUF WAY NOT au profit de M. Dbara Mohamed Amin Ben Kamel.

Toutes les oppositions seront reçues chez le vendeur au local du fonds de commerce, dans un délai de 20 j de la date de publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette vente a fait l'objet d'une annonce au journal "Echourouk" du 18/02/2022.

2022T00223FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente du fonds de commerce daté le 21/02/2022 et enregistré à la recette des finances Zaghouan en date de 21/02/2022 sous le n°22200778 et quittance n°14322, Monsieur Fakhereddine Ben Mohamed Ben Youssef a vendu à Madame Fayeka Ben Mahmoud Waldi la Totalité du Fonds de Commerce qui constitue un «Restaurant» situé à Cité Essalem Zriba Hammem Zaghouan et ce avec la totalité de ses composantes Matériels et Morales.

Toutes recommandations proposées seront faites chez l'acheteur à l'adresse du F.C et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce au JORT faute de quoi seront annulés.

Cette annonce est publiée au Quotidien le 25/02/2022.

2022T00225FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 27/01/2022 enregistré à la recette des finances de la Marsa en date du 16/02/2022 Quittance n°19377, enregistrement n°22201026 la société HUTA ayant pour identifiant unique le n°0757601Z située au croisement RN 9 RN 10 Sidi Daoud 2046, La Marsa, a vendu à la Société de Promotion

Commerciale «SPC» ayant pour identifiant unique le n°0710757S dont le siège est situé au croisement RN 9 RN 10 Sidi Daoud 2046, La Marsa, la totalité d'un fonds de commerce de « Traiteur, Restauration rapide et dérivés» sous l'enseigne Asia House situé au Centre Commercial «Les jardins de la Soukra» n°49.

L'acquéreur a élu domicile au cabinet de Maître Samia Nasri, sis au 25 rue des Champs Immeuble Lina Centre 4ème étage Bureau n°16 Le Bardo 2000 Tunis Tunisie, où les éventuels créanciers pourront déposer leurs oppositions au payement du prix dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cet avis a déjà été publié aux Journaux Essahafa et la Presse parus le 22 février 2022.

2022T00228FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré à la recette des finances Sidi Hassine Tunis le 15/2/2022 Quittance n°M017393 et enregistrement 22200510 Walid Aloui sis au 8 rue Mohamed Marzougui Sidi Hassine Sijoumi a vendu à Monia Elebdeli sis 18 rue Chakib Arslin cité Ettadhamen Ariana, la totalité de fonds de commerce exploité au local sise El Jayara prés des immeubles sounoupoir en face route principale liant autoroute Béja 1095 Sidi Hassine Tunis avec ses éléments corporels et incorporels. Toutes les oppositions seront faites entre les mains de l'acheteur et à son domicile dans vingt jours à partir de la publication de cette annonce.

Cette annonce est parue aux deux journaux Echourouk et le Quotidien pour le 18/2/2022.

2022T00229FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 20/12/2020 enregistré à la recette des finances Av de France Nabeul le 27/12/2021 sous le n°21204407 quittance numéro M074929, Mr Mohamed Ben El Mannoubi Guadhoum, CIN°06379929, RNE : 1218198S résident n°6 Rue Rbat - Nabeul a vendu à Mr Seif Eddine Ben Mohamed Ben Elmouldi Boulaaba CIN n°09828478 résident n°24 Cité Sidi Achour Nabeul la totalité du fonds de commerce exploité en Services Bureautiques au local sis à rue Jerba Habib Lahouache Nabeul. Toutes oppositions se fera à l'adresse du fonds et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Annonce publiée au journal "Essahafa" du mardi 11/01/2022 n°10156 P19.

2022T00230FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé rédigé par Maître Baghdadi Lamia Avocat à la cour de cassation le 02/02/2022 et enregistré à la Recette des Finances de Dar Chaabene El Fehri le 4/02/2022 reçu n°M006478 sous le n°22200273, Madame Manel Bent Kamel Kahbich a vendu le Fonds de Commerce «supérette d'alimentation générale, sis à 770 Avenue de République Dar Chaabene El Fehri Nabeul connue sous le nom de «SICA COMMERCE» avec ses éléments matériels et moraux à Madame Samira Bent Ammar Nsir.

Toute contestation sera reçue entre les mains de l'acheteuse à l'adresse du fonds de commerce sis à 770 Avenue de République Dar Chaabene El Fehri Nabeul au plus tard 20 jours après la publication dans le JORT.

Cet acte a été publié dans le journal quotidien «La Presse» le 23/02/2022.

2022R00435FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 7/02/2022 enregistré à la recette des finances de Djerba Houmet Essouk le 7/02/2022 (quittance n°M012858 enregistrement n°22200605), Mr Achref Ben Hafsia titulaire de CIN°13430720 délivrée le 11/10/2017, a cédé à Mme Soumaya Boumesouar Titulaire de la CIN n° 05740041 délivrée le 21/02/1994 la totalité du fonds de commerce destiné à tout commerce exploité dans le local sis à rue Habib Bourguiba Houmet Essouk Djerba.

Les oppositions auront lieu entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds sus-indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Essabah n°23268 le 17/02/2022.

2022R00438FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 15/2/2022, enregistré à la recette des finances Rue 3 septembre 1934 Sousse, le 22/2/2022 sous le n°22200258, quittance n°M012464, la société «ETHERNET» siège social sise Avenue EL-Ghazali Bouhssina Sousse a cédé à M. Bilel Zayani, demeurant route Kalaa-Sguira Bouhssina Sousse, la totalité du fonds de commerce exploité dans le local sis à l'Avenue EL-Ghazali Bouhssina Sousse (vente et réparation matériels informatiques).

Les oppositions doivent être déposées dans un délai de 20 jours de la date de la publication dans le JORT au bureau de Maître Nabil Bahrouni, Avocat, sis Immeuble Boussetta rue Khaled Ibn-Walid Bab-Bhar Sousse entre les mains de l'Avocat.

Cet avis a été publié dans le journal «la Presse» le 23/2/2022.

2022S00236FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p légalisé le 11/02/2022 et 15/02/2022 enregistré à la recette des finances de Kairouan le 16/02/2022 quittance M003421, n° d'enregistrement 22200081. Les héritiers de Makram Gouba sa veuve

Safa Lahmar en son nom et au nom de ses deux enfants mineures Aicha et Salima son père Moh Mehdi Gouba, sa mère Souad Lagnej résident Rue Tolaitila Sahabi 2 Kairouan ont vendu à Ali Gmadh la totalité du Fonds de commerce de la pharmacie sise à la Route principale n°13 Aouled Hafouz Sidi Bouzid.

Toutes oppositions sur le prix se fera entre les mains de Monsieur Mohamed Mehdi Gouba à sis à la Sté Adwyet OKBA avenue Fes cité maison des jeunes Kairouan à compter de la parution de cette insertion au J.O.R.T.

Cette insertion est parue dans les journaux Alchourouk et Le Quotidien du 23/02/2022.

2022S00238FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 23/02/2022 enregistré à la recette des finances de hammam Sousse le 24/02/2022 quittance n°21368 enregistrement n°22201049, société madina de commerce représentée par Mme Dorsaf Siden a cédé à la société nobi cuisine représentée par Mr Anwoir Reguim la totalité du fonds de commerce exploité pour la vente des produits sanitaires et autres commerces sis à rue ceinture elgrabi 114 Sousse.

Les oppositions se feront dans les délais légaux et au nom de l'acquéreur à l'adresse rue ceinture elgrabi 114 Sousse.

Cet avis sera publié dans le journal le Quotidien le 26/2/2022.

2022S00246FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé le 16/02/2022 et enregistré à la recette des finances route de Tunis Sfax le 17/02/2022 n° de quittance MO17897 STE ESPACE KMAR DE LOISIRS demeurant à route de Saltnia km 12 Sfax a vendu à Issam Salhi demeurant à avenue rue de L'ENVIRONNEMENT CHIHIA Sfax la totalité du fonds de commerce sis à route de Saltnia km 12 Sfax exploité pour toutes activités de loisirs et préparations de restaurations et des boissons.

Il a été élu domicile chez le gérant de la vendeuse Ali Nejah Driss demeurant à Kassas Bou Ali n°87 Sfax où seront reçues les oppositions dans un délai de 20 jours et où a été déposé un exemplaire du contrat de vente.

Le présent extrait a été publié au quotidien Achourouk du 22/22/2022.

2022X00243FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente sous seing privé d'un fonds de commerce légalisé à la municipalité le 21/01/2022 enregistré à la recette des finances Mahares le 21/01/2022 quittance n°M003863 enregistrement n°22200105. Monsieur Adli Ben Mohamed Redissi titulaire de la CIN n°01311896 Immatriculé à LA RNE n°152732Z a cédé au profit de Monsieur Lotfi ben Thameur Ben Abdallah titulaire de CIN n°11051305 la totalité de fonds de commerce exploité dans un local sis sur la route de Chaffar destiné à un café de première catégorie.

Toutes les oppositions seront acceptées chez Monsieur Kamel Jlaiel Avocat auprès de la cour de cassation sis à Rue Abou Kacem Chebbi Immeuble Colissée Sfax et ce à partir de la date de publication de cette annonce.

Cette annonce est parue au Journal Chourouk le 22/02/2022.

2022X00246FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte sous seing privé en date du 4/02/2022, enregistré à la recette des finances Sakiet ezzit Sfax en date du 15/02/2022, n° de quittance M011817 enregistrement n°22200346, Mr Ali Borchani titulaire de la CIN n°08792426 a vendu à Mme Salma Brahmi titulaire de la CIN n°09224717 la totalité du fonds de commerce sis à Rue Mokhtar Ziadi Sfax.

Les oppositions seront reçues au bureau de Maître Wassim Ben Makhlouf Avocat à la cour rue Taher Sfar imm centre. marhaba A19 Sfax dans un délai ne dépassant pas 20 jours de la date de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal Le Quotidien du 19/02/2022.

2022X00247FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 21/02/2022, enregistré à la R.F Tina Sfax le 24/02/2022 quittance n°M009906 enregistrement n°22200238 Monsieur Baligh Essalhi CIN n°08814425 demeurant à route de Gabès Km 9 ceinture Hajeb Tina Sfax a vendu à Madame Emna El Ghoul CIN n°01139927 demeurant à route Gabès Km7 impasse bougacha Sfax le F.C qui consiste en un Café catégorie 1 nommé "La Joie" sis à Route Gabès Km3.5 Sfax son identifiant Unique 1515261N avec tous ses éléments matériels et incorporels.

Toutes personnes voulant former opposition au payement du prix de la vente durant les 20 jours suivant l'insertion de cette annonce au J.O.R.T doivent s'adresser au vendeur Monsieur Baligh Essalhi CIN n°08814425à son adresse à route de Gabès Km 9 ceinture Hajeb Tina Sfax où a été enregistré une copie légale enregistrée du contrat de vente.

Cet extrait a été publié au quotidien El sabbah du 26/02/2022 annonce n°PS2200092.

2022X00254FCCC2

Résiliation de deux contrats de vente de deux fonds de commerce

En vertu d'un acte de résiliation de deux contrats de vente de deux fonds de commerce signé le 19/3/2020 et enregistré à la recette de finance el Charguia en date du 14/02/2022 sous le n°2221215 reçu n°M025746 Ali Djlassi et Tawfik Ben Nasr ont résilié

à l'amiable les deux contrats de vente de deux fonds de commerce le premier signé le 9/9/2019 quittance M088938 enregistrement 19205717 sis à rue 16 bis entre rue 8600 et 8608 Charguia 1 le deuxième signé le 9/9/2019 quittance M088941 enregistrement 19205718 sis à rue 8608 Charguia 1 Tunis.

Le présent avis est publié au journal la presse du 23/02/2022.

2022400439FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte s.s.p. en date du 23 décembre 2021 enregistré à la Recette des Finances rue du Paradis Ariana le 01 février 2022 n° de quittance M013340 n° d'enregistrement 22200778, la société de travaux publics pour la location et services siège social 15 Boulevard de l'environnement Ariana Nord 2080 identifiant unique et MF 1609430F a vendu à la société générale de cce pièces rechange siège social El Mansoura Ouest Sidi Ali Ben Aoun 9120 identifiant unique et MF 1495449L la totalité du fonds de commerce à usage de commerce et industrie exploité aux locaux sis au 15 Boulevard de l'environnement Ariana Nord avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions se feront entre les mains de la venderesse la société de travaux publics pour la location et services à l'adresse sise Cité El Hana Immeuble Chtourou RDC Chouchet Radés Ben Arous, dans les vingt jours suivant la publication du présent avis au Journal Officiel sous peine de forclusion et déchéance.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le quotidien» du 23 février 2022.

2022400442FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte soussigné privé enregistré à la recette des finances Medjez El Beb le 4 Janvier 2022 sous le n°22200040, n° de quittance M000592, Mr Touhemi Ben Mohamed Saleh Ben Ibrahim Chaouachi résident à chaouach Medjez el Beb a cédé un fonds de commerce existant à Medjez el Beb Rue Salah Eddine Bouchoucha à Madame Jamila Ben Mohamed Hédi Ben Mohamed Saleh Trabelsi résidente à Toukebr Medjez el Beb.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains du rédacteur du contrat maître Karim Nasri avocat à son bureau situé au Colisée chahd Medjez el Beb dont le délai de 20 jours après la publication de cette annonce. Publiée au journal Sabeh le 25/02/2022.

2022400451FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances la Goulette en date du 4 Février 2022 sous le n°22300868 quittance n°M17060, et acte SSP enregistré à la recette des finances la Marsa en date du 10 Février 2022 sous le n°22700899 quittance n°M17016 Mme Yosr Algoubantini titulaire de la CIN 05431297 loue à la société Vélo Smart Sart titulaire de matricule fiscal n°1735146K représentée par sa Gérante Mme Héla Bouchnak tout le fonds de commerce sise n°10 Rue Farhat Hached Carthage Salambo Tunis d'un loyer mensuel de 700dt pour exploitation de local en vente de vélo normal, électrique et accessoires.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 1er mars 2022.

2022400427FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé en date du 9/12/2021, enregistré à la recette des finances en date du 10/01/2022 quittance n°M002195 sous le n°22300163, Madame Nedra Bent Hattab Hammami a loué à Monsieur Mohamed Hédi Ben Ali Ben Mbiije Derouiche Benamor le fonds de commerce affecté à l'activité de boulangerie avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local sis au n°12 rue de Jérusalem, Denden pour une durée de 3 ans.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 2 mars 2022.

2022400447FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association madina pour la culture et les arts Sfax

Siège social : Conservatoire Public de Musique et de Danse Ali Hashisha, Rue Mohamed El Jamoussy 3060, Sfax.

Objectifs : Contribuer à l'avancement de la scène culturelle et scientifique / Réaliser des activités culturelles de Ramadan / Organiser le Festival de la ville (madina). / Organiser des événements et de séminaires; Contribuer à la préservation et à la diffusion du patrimoine culturel/ Encourager les étudiants et chercheurs dans le domaine culturel / Créer un musée de la culture et des arts. / Coopérer avec des

organisations, associations et institutions de compétence commune à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

PV : N° de fiche de contrôle 13869 le : 21/01/2022

Membres de l'Association : Chaari Nouri : Président / Mahmoud Dammk : Secrétaire général / Salim Al Misfar; Trésorier / Wajdi Alila, Vice-président.

2022X00245APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente par Adjudication

Cabinet Maître Sahli Lazhar

Avocat

50, Rue Mokhtar Attaya Tunis

Aff. N°8095 Aud : du (05/04/2022)

Partie poursuivante :

Mme Amira Saddouka en son nom personnel et aux noms de ses enfants mineurs Lamis, Mohamed Fadi, Ciline Mouhajer.

Contre la partie saisie :

Mr Mohamed Salah Mouhajer et Mme Fatma Mannoubi demeurant Rue Sayyada Bellevue.

Description de l'immeuble :

Il s'agit d'un immeuble enregistré sous le n°59105 Tunis situé à Ain Zaghouan Tunis consistant en un terrain nu superficie de 305 mètres carrés.

Mise à prix : 213.500, 000 frais en sus.

Aux éventuels acheteurs de consigner le tiers de la mise à prix avant l'audience, et pour les étrangers, il faut se munir de l'autorisation du gouverneur de la région.

La vente aura lieu le 5/4/2022 devant la chambre des criées du tribunal de 1ère instance de Tunis.

La visite de l'immeuble peut avoir lieu tous les jours.

Pour de plus amples renseignements, consulter le cabinet de l'avocat poursuivant Mr Sahli Lazhar 50, Rue Mokhtar Attaya 3ème étage Tunis ou le greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis Av, Bab bnat Tunis.

2022T00221VEPA1

Bureau Maître Taamalli Belgacem

15 Av Beb Jedid - Tunis

M.F : 186708/H/A/000

Poursuivant : BH RECOUVREMENT-(ex société générale de recouvrement des créances) Société anonyme, Identifiant Unique : 0788628G, Siège social : 67 Avenue Alain Savary - Immeuble B-Cité Jardins 2 - Tunis, en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

1/ Ridha Ben Laaroussi Ben Ammar Marzougui, tunisien, sa profession est le travail, demeurant à 01 Avenue Mongi Slim Gabès, en sa qualité de caution réelle.

2/ Néjib Ben Laaroussi Ben Ammar Marzougui, tunisien, sa profession est le travail, demeurant à 01 Avenue Mongi Slim Gabès, en sa qualité de caution réelle.

Avocat poursuivant : Maître Taamalli Belgacem, Avocat à la cour de cassation- 15 Avenue Beb Jedid-Tunis. M.F 186708/H

Immeuble objet de la saisie : - La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°43886 Gabès dénommé Marzougui situé à Imadet Al Aaradh-Gabès Ville qui couvre 2789 m² - 2789 parts indivises qui présente les parcelles 130,133 et 134 du morcellement du titre n°21345 Gabès crée suivant un jugement définitif - en dégel - tribunal immobilier de Tunis en date du 16/02/2021 n°3588 inscrit le 27/5/2021 - dépôt Gabès - Volume 03 - n°870, se composant d'un lot de terrain aménagé, situé dans la ville de Gabès près du port de pêche de Bab Bhar, Gabès Ville- contenant des constructions détaillées comme suit :

1/ tout au long de la partie EST : un rez-de-chaussée ouvrant sur l'Avenue contenant deux dépôts de profondeur de 14.40 m avec une superficie couverte de 935 m².

- 1er étage contenant onze studios avec des superficies différentes.

2/ Tout au long de la partie Ouest et Sud des constructions en charpente métallique couvert par lintranit couvrant 1325 m².

3/ Tout au long de la partie Nord une construction composée de cinq pièces destinées au refroidissement couvrant 293 m².

Au milieu de l'immeuble une cour couvrant 1247 m².

La construction de l'immeuble revient à l'année quatre-vingt-dix du vingtième siècle et on a besoin d'aménagement pour l'exploiter.

La mise à prix : 1 330 500.000DT, un million trois cents trente mille cinq cents dinars en sus les frais.

Tout participant doit consigner un tiers de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat.

Tout participant étranger doit avoir l'autorisation postérieure du gouverneur

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu le 28 Mars 2022 à 9h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Gabès Avenue Farhat Hached.

La visite de l'immeuble : chaque jour pendant les heures du travail.

2022R00454VEPA1

Vente à l'enchère publique suite à la réduction de 40 % de prix

Maître Mahjoub Mohamed

Avocat à la cour de cassation

08, rue de Cordoue - Sousse

Tél : 73 210 004 - 73 22 102

Fax : 73 210 004

E-mail maître ;mahjoub&yahoo.fr

Demandeur :

Ilyames Issam Edinne Ben Abdelhamid Galess Titulaire de C.I.N.

00300933 ouvrier à l'étranger - Domicilié au 05 rue l'Afrique Route de la plage - Hammam Sousse.

Avocat poursuivant :

Maître Mahjoub Mohamed - Avocat à la cour de cassation, 8 rue de Cordoue - Trocadéro Sousse.

Défenderesse :

Nahid (Titulaire de C.I.N. 05547412) et Sonia Dorsaf (Titulaire de C.I.N. 05517079) et Nawel (Titulaire de C.I.N. non reconnue) et Karima (Titulaire de C.I.N 05590082) et Akil Abdallah (Titulaire de C.I.N. 00319929) fils et filles de Abdelhamid Galess.

Des ouvriers - Domiciliés au 05 rue l'Afrique - Route de la plage - Hammam Sousse Immeuble objet d'adjudication :

Une villa construite sur un lot isolé situé au 05 rue d'Afrique - Route de la plage Hammam Sousse, ses limites sont : Nord : immeuble Hammadi Berreri, Sud : immeuble Tahar Golli, Est : rue de l'Afrique, Ouest : immeuble Lazhar Elabed, et constitué d'un rez-de-chaussée, un premier étage, un studio, un garage, des escaliers non couverts menant à l'étage et un puits :

1- La maison du rez-de-chaussée est un immeuble ancien contient :

Balcon avant et couloir d'entrée / Un salon / 3 chambres côté tribal/ Une cuisine /Une cabine de douche et un WC / Un balcon couvert côté sous-sol, sur lequel s'ouvrent la cuisine et le salon, avec une buanderie.

2- Le premier étage contient : un grand salon à l'entrée / 3 chambres à coucher / couloir / cuisine / cabine de douche et WC : Cet étage est nouvellement construit et en bon état.

3- Les escaliers : menant à l'étage supérieur n'est pas couvert.

4- Studio : situé à l'intérieur du diviseur contient 1 chambre à coucher / cuisine / cabine de douche et WC.

5- Garage : Il s'ouvre sur la rue principale 05 rue l'Afrique Hammam Sousse.

6- Un puits : équipé d'une pompe est en cours d'exploitation.

Date el Lieu de vente :

Lundi (21/3/2022) à 8h30 à la salle des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sousse 2.

Mise à prix : 439155.000d suite de réduction de 40 % et outre les frais de poursuite.

La visite de l'immeuble :

Est possible durant les jours et les heures de travail.

Ne peuvent enchérir que les tiers personnes ayant consigné le tiers de la mise à prix au moins ou ceux qui sont munis d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire; ainsi les étrangers doivent être munis de l'autorisation de gouverneur.

2022S00248VEPA1

Avis aux créanciers

Nomination d'un liquidateur

Pour la succession de feu Chokri Saidi

En vertu de l'ordonnance rendue par le tribunal de première instance de Manouba le 18 février 2022 sous le n°73550 Maître Nassib Ben Messaoud a été nommée liquidateur pour fixer et déterminer l'actif et le passif de la succession ainsi que les quotes-parts de la requérante Basma Fatnassi et des enfants mineurs dans la propriété dite "L'ANNEXE" objet du titre foncier n°19693 Manouba. Sur ce, le liquidateur porte à la connaissance des créditeurs qu'ils devront produire un état de leurs créances dûment justifiées à son cabinet situé au 38bis avenue Bab Bnet - Tunis - Tél : 23.262.694 et ce, dans la quinzaine qui suivent la publication du présent avis.

2022T00227VEPA2

Avis aux créanciers

Ministère de la justice

Tribunal de 1ère instance de Ben Arous

Avis de répartition de deniers

Affaire n°221/2022

Par décision du juge chargé de la répartition des deniers, en date du 6/01/2022, il a été décidé l'ouverture de la procédure de répartition du montant provenant de la vente des biens saisis de la Société PARLA suite à la requête déposée par Maître Adel Yahyaoui au nom de Moncef Mrabti après consignation à la caisse des dépôts et consignations, en vertu du reçu n°M005690, en date du 16/11/2021.

Tout créancier qui envisage de participer à la répartition du prix doit présenter dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication de cet avis au JORT tous les documents justifiants sa créance par l'intermédiaire de l'office d'un avocat auprès du greffe du tribunal à défaut de forclusion.

Cet avis est rédigé en application des articles 466 et 468 du CPCC.

2022R00437VEPA2

Appel d'offres n°07

Sans détermination de la mise à prix

Cession de la société

ELBENE INDUSTRIE

De façon globale a autrui

SA. Capital : 40.000.000 DT

IU : 0010478S

N°d'affiliation à la CNSS : 50137/85

Sidi Bouali 4040 Sousse Tunisie

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Sousse en date du 21/02/2022 dans le cadre de l'affaire n°117/17 portant prorogation du délai de réception des offres d'achat de l'établissement débiteur (ELBEN INDUSTRIE EX TUNISIE LAIT) jusqu'au 18 Mars 2022 et l'ouverture des offres par la chambre de conseil s'il y en a le 21/3/2022 et l'assignation à l'administrateur judiciaire d'effectuer les publications dans un délai de 10 jours de la date de ladite décision, l'administrateur judiciaire Mr Belgacem Ben Khaled nommé contrôleur d'exécution de ladite société lance un appel d'offres pour la cession globale à autrui de ladite Société à son état de tous les côtés sans détermination de la mise à prix.

Ceux désirant l'acquisition de l'établissement sus indiqué peuvent contacter le contrôleur d'exécution Maître Belgacem Ben Khaled à son adresse : IMMEUBLE EL AHMADIA 04 1er étage n°02 Rue Georges Gorse La Corniche 4000 Sousse Tel et fax : 73217330 Portable 98401023 pour le retrait du cahier des charges contre le paiement de 400 dinars. Les visites ne sont possibles qu'après avoir pris un rendez vous avec le contrôleur d'exécution.

Les offres doivent être adressées au contrôleur d'exécution Maître Belgacem Ben Khaled à son adresse indiquée par lettre recommandée avec accusé de réception dans une enveloppe sans aucune indication de l'identité du soumissionnaire et doit porter la mention suivante :

Ne pas ouvrir Appel d'offres relatif à l'achat de "LA SOCIETE ELBENE INDUSTRIE EX TUNISIE LAIT"

Le dernier délai de remise des offres est fixé pour le vendredi 18 Mars 2022.

2022S00232VEPA2

Faillite de société Meubles BOBOIS - SARL

Identifiant Unique : 1379314W

RC : B084452015

En vertu du jugement du tribunal de première instance de Sfax n°10328 du 22 Février 2022, la Société Meubles BOBOIS société à responsabilité limitée sis à la rue Mokhtar Ziadi 3021 Zakiet Ezzit Sfax a été déclaré en faillite. La date de cessation de payement a été fixée au 22 Août 2020. Mr Hatem Kharrat est désigné juge commissaire et Mr Bilel Hachicha syndic de faillite.

Les créanciers sont invités à produire leurs titres de créance dans les délais impartis à l'adresse du syndic, avenue Hédi Nouira immeuble la couronne 8ème étage escalier B bureau n°1 Sfax.

2022X00258VEPA2

Faillite de société Bon Choix - SARL

Identifiant Unique : 1522849E

RC : B08145462017

En vertu du jugement du tribunal de première Instance de Sfax n°10329 du 22 Février 2022, la Société Bon Choix société à responsabilité limitée sis à rue Mokhtar Ziadi 3021 Zakiet Ezzit Sfax, a été déclaré en faillite, la date de cessation de payement a été fixé au 22 Août 2020. Mr Hatem Kharrat est désigné Juge commissaire et Mr Bilel Hachicha syndic de faillite.

Les créanciers sont Invités à produire leurs titres de créance dans les délais impartis à l'adresse du syndic, avenue Hédi Nouira immeuble la couronne 8ème étage escalier B bureau n°1 Sfax.

2022X00259VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale mixte

Société TADIS TUNIS SA - en liquidation

Capital : 50.000 dinars

MF : 0989205D

Les actionnaires de la société TADIS TUNIS SA sont convoqués à l'assemblée générale mixte le 24 mars 2022 à 10h à l'adresse suivante : Avenue C.-F. Ramuz 70, 1009 Pully, Suisse, à l'effet de délibérer sur ce qui suit :

1. Renouvellement du mandat du liquidateur;

2. Approbation du rapport de gestion et des comptes de 2021 et affectation du résultat;

3. Quitus au liquidateur;

4. Questions diverses.

2022T00226SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

STE IMMOBILIERE AMEL

S.A.R.L au capital de 180.000 D

Siège social : 05 Avenue Septime Sévère Hanbaal - Carthage

Identifiant unique : 0020602H

Les actionnaires de la société IMMOBILIERE AMEL sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, au cabinet comptable Baligh Feki, Centre Urbain Nord Im Le Palace Bloc A Appt 5 - 3 Tunis, vendredi 25 mars 2022 à 10 heures de matin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Nomination du gérant.

2- Approbation des comptes de la société.

3- Questions diverses

4- Pouvoirs pour formalités.

Le gérant met à la disposition des actionnaires au siège social le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée.

Les titulaires d'actions seront admis à l'assemblée sur simple justification de leur identité les représentants d'actionnaires seront admis sur présentation d'une procuration spéciale écrite revêtue de la signature du mondant indiquant les noms et prénoms du mondant et du mandataire.

2022X00250SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Industrielle Oléicole Sfaxienne - Zitex

«SIOS-ZITEX»

SA au capital de 2 425 000 dinars

Siège social : Route de Gabès km 2 Sfax

Identifiant Unique : 0011236 E

Les actionnaires de la Société Industrielle Oléicole Sfaxienne ZITEX, sont convoqués pour assister le jeudi 31 mars 2022 à 10 heures du matin, au siège social de la société à l'assemblée générale ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des délais, mode et date de la convocation à l'Assemblée Générale ordinaire relative à l'exercice 2020/2021.

2- Lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice 2020/2021.

3- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2020/2021.

4- Approbation des conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

5- Approbation du rapport de gestion et des états financiers de l'exercice 2020/2021.

6- Quitus aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

7- Affectation des résultats de l'exercice 2020/2021.

8- Lecture du rapport de gestion du groupe relatif à l'exercice 2020/2021.

9- Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2020/2021.

10- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2020/2021.

11- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration,

12- Nomination des membres du conseil d'administration.

13- Questions diverses.

2022X00260SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 31/3/2022

Société FINACorp Obligataire SICAV

Société d'Investissement à Capital variable

Régie par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001

Portant promulgation du code des organismes de placement collectif

Siège social : Rue du Lac LochNess Les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant unique : 1030494L/N/M/000

Les actionnaires de FINACorp Obligataire SICAV sont invités à se réunit en Assemblée Générale Ordinaire le 31/03/2022 à 15H au siège de la société, sis à la rue LochNess - Les Berges du Lac 1053 Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2021

2- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2021

4- Affectation des résultats de l'exercice 2021

5- Fixation du montant des jetons de présence

6- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2021

7- Questions diverses.

Tous les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à leur disposition durant le délai légal au siège de la société.

2022400437SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

GENERAL DRINKS S.A en liquidation

Au capital de 260.000 Dinars

Siège social : 11, Rue des Entrepreneurs, ZI Aéroport 2035 Tunis - Carthage

UI : 0445041E/A/M/000

CNSS : 181119-20

Messieurs les actionnaires de la société GENERAL DRINKS S.A. en liquidation sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra au 11, Rue des Entrepreneurs Z.I. Aéroport - 2035 Tunis - Carthage le jeudi 24 mars 2022 à 11 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des délais et modalités de convocation de l'assemblée générale ordinaire ;

2. Présentation et approbation du rapport du liquidateur relatif à l'année 2021 ;

3. Examen des Etats Financiers arrêtés au 31 décembre 2021 ;

4. Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2021 et approbation des Etats Financiers arrêtés à cette date;

5. Approbation des conventions visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales relatives à l'exercice 2021 ;

6. Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2021 ;

7. Renouvellement du mandat du liquidateur.

Les documents prévus par la législation en vigueur sont mis à la disposition des actionnaires au 11, Rue des Entrepreneurs Z.I. Aéroport - 2035 - Tunis - Carthage.

2022400440SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

STB MANAGER

SOCIETE DE GESTION DU GROUPE STB

Société anonyme

Au capital de 2.500.000 dinars

Siège social : Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis

Identifiant unique : 0796017F

N° CNSS : 340106-24

Les actionnaires de STB MANAGER sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire le jeudi 31 mars 2022 à 11 heures du matin au siège de la société sis à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque, 34, rue Hédi Karray - Centre urbain Nord - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2021

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2021

4. Approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2021

6. Affectation des résultats de l'exercice 2021

7. Fixation du montant des jetons de présence

8. Fixation de la rémunération du comité d'audit

9. Nomination d'un administrateur indépendant

10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publicité.

2022400441SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire au titre de l'année 2020

Société At-Tounessya Internet

Société anonyme

Au capital de 1.000.000 DT

13, Avenue Jugurtha Mutuelle ville le Belvédère 1002 Tunis

539698LAM000

Le conseil d'administration de la Société At-Tounessya Internet invite les Actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire au titre de l'exercice 2020 qui se tiendra le mardi 29 mars 2022 à 10 heures du matin au siège social de la société sise au 13, avenue de Jugurtha mutuelle ville le Belvédère 1002 Tunis afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard de l'assemblée générale ordinaire au titre de l'exercice 2020.

2. Approbation du rapport du Conseil d'Administration au titre de l'année 2020 et des états financiers relatifs à l'exercice 2020.

3. Approbation des conventions telles que citées au rapport spécial du commissaire aux comptes au titre l'exercice 2020.

4. Approbation de l'affectation du résultat de l'exercice 2020.

5. Quitus entier, définitif et sans réserve de la gestion des membres du Conseil d'Administration.

6. Fixation des jetons de présence pour les membres du conseil d'Administration au titre de l'exercice 2020.

7. Nomination d'un membre du Conseil d'administration pour les périodes 2020, 2021 et 2022.

8. Pouvoirs pour formalités légales.

2022400452SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A

Au capital de 5 000 000 DT

Angle 64, Rue de Palestine / 22, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite - Tunis

Identifiant Unique n° : 0306855N

MF : 306855N/P/M/000

CNSS : 207847-73

Conformément à la décision du Conseil d'Administration du 28 février 2022, messieurs les actionnaires de la Société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A sont convoqués au siège de la Société le jeudi 31 mars 2022 à 9H en assemblée générale ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021 ainsi que des Etats financiers du même exercice;

2- Lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2021;

3- Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers de l'exercice 2021 ;

4- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2021 ;

5- Affectation des résultats de l'exercice 2021 ;

6- Jetons de présence au titre de l'exercice 2021 ;

7- Mandat du commissaire aux comptes.

Messieurs les actionnaires sont avisés que tous les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la Société dans les délais légaux.

Le présent avis constitue une convocation personnelle pour chaque actionnaire.

2022400466SANB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Madame Olfa Bent Mostafa Ben Ahmed Ammar annonce qu'elle possède un terrain de superficie de 1100 m² sis route Mahdia km14 Sfax.

Elle a égaré son titre de propriété et elle désire extraire une deuxième copie conforme à l'originale.

Tout contestant devra s'adresser au Notaire Sellami Sami rue Nasria Immeuble Saphir 1er étage n°14 Sfax 147436k dans un délai de 30 jours à partir de la parution de cet avis.

Passé ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2022X00240DIVD2

Avis

M. Abdeslam Ben Ali annonce qu'il a perdu son titre de propriété d'un terrain de superficie de 5450 m2 situé à Aguereb Sfax qui est un acte de partage notarié fait le 4 février 1998 par Habib Mbarek et son collègue n 707 et il a l'intention d'extraire un titre prouvant sa propriété. Les oppositions sont recevables chez le notaire Manel Fétwi avenue Mahmoud Matri devant la municipalité Aguereb Sfax dans un délai de 70 jours à partir de la publication au Jort.

MF 1497005/T

2022X00241DIVD2

Avis

M. El Baya Ben Othmen annonce qu'elle a perdu son titre de propriété d'un lot de terrain contenant une construction d'un lieu d'habitat d'une superficie approximative de 65 m² qui est un acte de donation fait le 28 mars 2013 par Jamel Mallouli et son collègue n°441 et elle a l'intention d'extraire un titre prouvant sa propriété. Les oppositions sont recevables chez le notaire Manel Fétwi avenue Mahmoud Matri devant la municipalité Aguereb Sfax dans un délai de 70 jours à partir de la publication au jort.

MF 1497005/T

2022X00242DIVD2

Avis

Mr Lotfi Dammak annonce que le titre de propriété de 1) son terrain sis à route Gremda km 05 Sfax superficie 1536.78 m² contient une maison et de 2) son étage situer sur la dite maison sont perdues et il désire obtenir un nouveau acte original du titre pour chaque immeuble, tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Ben Salah Istabrak sise Elmadina Elatigua Sfax dans un délai de 30 jours.

2022X00244DIVD2

Avis

La BTK annonce que le titre de propriété de M. Bouguerra Iben Manssour du titre d'un terrain de 1000 m²; sis à Awled Ahmed Maloulech Cheba, et l'acte de l'inscription d'hypothèque ont disparu, elle veut avoir un extrait de ces actes originaux, tout contestant devra s'adresser au bureau de Maître Zoghlami Samira Notaire à Sfax, dans un délai d'un mois, passer ce délai, aucune opposition ne sera prise en considération.

2022X00248DIVD2

Avis

La BTK annonce que le titre de propriété de M. Ahmed Barkalla, et les 04 originaux du titre d'un terrain de 832 m², sis à la route Aéroport K 04 Sfax, ont disparu, elle veut avoir un extrait de ces actes originaux, tout contestant devra s'adresser au bureau de Maître Zoghlami Samira Notaire à Sfax, dans un délai d'un mois, passer ce délai, aucune opposition ne sera prise en considération.

2022X00249DIVD2

Avis

Mr Adel Ben Abdelkader Chikh annonce que son titre de propriété concernant la moitié d'une parcelle de terre d'une superficie de 560 m² située à "Almahjar" Ramla Kerkennah Sfax a disparu et il veut extraire un autre titre original qui remplace -le premier perdu.

Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire à Sfax Mr Mohamed Dahmen dans un délai de 30 jours à partir de l'opposition.

Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2022X00255DIVD2

Avis au public

M Abd Hamid Ben Ali Lafi Ben Mohamed Harrabi titulaire de la CIN n°04310626 porte connaissance au public la perte de son titre de propriété n°8653/13 enregistré sous n°33777 Sidi Bouzid.

2022X00256DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Annonce n°2022X00212VEPA2 parue au JORT Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires n°22, p385.

Lire : affaire n°638

Au lieu de : Affaire n°632.

Le reste sans modification.

2022X00253RECZ9

CITE DES SCIENCES A TUNIS

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018

(Montants exprimé en dinars)

ACTIFS	2018	2017	Capitaux Propres et Passifs	2018	2017
ACTIFS NON COURANTS					
Actifs immobilisés			Fonds de dotation	1 285 963	1 285 963
			Autres capitaux propres	40 243 707	41 854 326
Immobilisations incorporelles	247 188	247 188	Résultats reportés	12 394 310	12 020 661
Moins : amortissements	(247 188)	(243 630)			
	0	**3 558**	**Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice**	**53 923 980**	**55 160 950**
Immobilisations corporelles	80 992 184	80 701 975	Résultat de l'exercice	105 830	373 648
Moins : amortissements	(50 462 750)	(48 855 689)			
	30 529 434	**31 846 286**	**Total des capitaux propres**	**54 029 810**	**55 534 598**
Immobilisation financières	8 250	8 250	***Passifs***		
Moins provisions	(7 850)	(7 850)			
	400	400	**PASSIFS NON COURANTS**	-	-
Total des actifs immobilisés			**Total des passifs non courants**	-	-
Autres actifs non courants	-	-			
			PASSIFS COURANTS		
Total des actifs non courants	**30 529 834**	**31 850 244**			
			Fournisseurs et comptes rattachés	1 502 095	1 466 651
ACTIFS COURANTS			Autres passifs courants	4 016 444	4 193 790
			Concours bancaires et autres passifs financiers	-	-
Stocks	603 768	647 450			
Moins provisions	(11 131)	(11 131)			
	592 637	**636 319**	**Total des passifs courants**	**5 518 539**	**5 660 441**
Clients et Comptes rattachés	366 458	160 302			
Moins : provisions	(119 835)	(77 863)			
	246 623	**82 439**			
Autres actifs courants	4 409 050	5 227 530			
Moins : provisions	(807 781)	(644 648)			
	3 601 269	**4 582 882**			
Placements et autres actifs financiers	9 445 011	9 440 864			
Liquidités et équivalents de liquidités	15 132 974	14 602 291			
Total des actifs courants	**29 018 514**	**29 344 795**	**Total des passifs**	**5 518 539**	**5 660 441**
Total des actifs	**59 548 349**	**61 195 039**	**Total des capitaux propres et passifs**	**59 548 349**	**61 195 039**

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018

(Montants exprimé en dinars)

DESIGNATION	2018	2017
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net	**105 830**	**373 648**
Ajustements pour:		
* Modifications comptables	-	2 252 738
* Amortissements et provisions	1 815 724	1 624 722
* quote paets subvention d'investissement inscrit au resultat	(1 610 619)	(3 421 608)
* Variation des :		
- autres actifs courants	818 480	(849 256)
- stocks	43 682	(60 306)
- créances	(206 156)	(25 971)
- fournisseurs et autres dettes	(141 902)	(58 399)
* produits de placements	(831 187)	(649 465)
* interet courus	(4 148)	(50 464)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	**(10 296)**	**(864 360)**
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(290 209)	(261 123)
Encaissements provenant de la cesssion d'immobilisations corporelles et incorporelles		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	**(290 209)**	**(261 123)**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissement des subventions d'investissements	0	(416 992)
Encaissements provenant des placements	831 187	649 465
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	**831 187**	**232 473**
Variation de trésorerie	**530 682**	**(893 010)**
Trésorerie au début de l'exercice	**23 602 292**	**24 495 302**
Trésorerie à la clôture de l'exercice	**24 132 974**	**23 602 292**

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018

(Montants exprimé en dinars)

DESIGNATION	2018	2017
Produits d'exploitation		
Revenus	521 471	348 338
Autres produits d'exploitation	7 879 619	8 335 814
Total des produits d'exploitation	**8 401 090**	**8 684 152**
Charges d'exploitation		
Variation des stocks	43 682	(60 306)
Achats d'approvisionnements consommés	582 891	611 876
Charges de personnel	5 585 189	5 404 318
Dotations aux amortissements et aux provisions	1 815 725	2 003 586
Autres charges d'exploitation	1 099 372	999 367
Total des charges d'exploitation	**9 126 859**	**8 958 841**
Résultat d'exploitation	**(725 769)**	**(274 689)**
Charges financières nettes	362	(1 239)
Produits des placements	831 187	649 465
Autres gains ordinaires	49	112
Autres pertes ordinaires	0	0
Résultat des activités ordinaires avant impôt	**105 830**	**373 648**
Impôt sur les bénéfices	-	-
Résultat des activités ordinaires après impôt	**105 830**	**373 648**
Eléments extraordinaires (Gains et Pertes)	**0**	**0**
Résultat net de l'exercice avant modifications comptables	**105 830**	**373 648**
Effets des modifications comptables	**-**	**2 252 737**
Résultats après modifications comptables	**105 830**	**2 626 385**

2022R00439BCFA5

BILAN ET COMPTES FINANCIERS

FINACorp Obligataire SICAV

Société d'investissement à capital variable
Régie par la loi N° 2001-83 du 14 juillet 2001
Parue au JORT N° 59 du 24 Juillet 2001
Agrément du Conseil du Marché Financier n°49-2006 du 27 Décembre 2006
Matricule fiscale : 1030494L/N/M/000
Registre du commerce : B2491662007
Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

BILAN ARRETE AU 31/12/2021

LIBELLE	NOTE	Au 31.12.2021	Au 31.12.2020
ACTIFS			
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	**2 702 700**	**2 018 079**
a- Actions et valeurs assimilées		220 425	174 660
b- Obligations		2 482 275	1 843 420
c- Emprunts d'Etat		0	0
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	**1 922 677**	**1 623 993**
a- Placements monétaires		0	0
b- Disponibilités		1 922 677	1 623 993
Créances d'exploitations		0	0
Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIFS		**4 625 377**	**3 642 073**
PASSIFS		**28 968**	**34 426**
Opérateurs créditeurs	PA1	16 243	20 812
Autres créditeurs divers	PA2	12 725	13 614
ACTIF NET		**4 596 287**	**3 607 647**
Capital	CP1	**3 849 287**	**3 158 315**
Sommes capitalisables	CP2	**747 122**	**449 332**
a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		546 326	297 155
b- Résultat capitalisable de l'exercice		200 543	150 103
c- Régul.Résultats capitalisables de l'exercice		252	2 074
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		**4 625 377**	**3 642 073**

ETAT DE RESULTAT

LIBELLE	NOTE	Du 01.01.2021 au 31.12.2021	Du 01.01.2020 au 31.12.2020
Revenus du portefeuille-titres	PR1	127 312	102 612
a- Dividendes		0	0
b- Revenus des obligations		127 312	102 612
c- Revenus des B.T.A		0	0
Revenus des placements monétaires	PR2	125 363	92 634
Total des revenus des placements		252 676	195 246
Charges de gestion des placements	CH 1	-32 632	-26 659
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		220 044	168 587
Autres produits		0	0
Autres charges	CH 2	-19 501	-18 483
RESULTAT D'EXPLOITATION		200 543	150 103
Régularisation du résultat d'exploitation		252	2 074
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		200 795	152 177
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-252	-2 074
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		5 135	-5 451
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		4 079	12 592
Frais de négociation de titres		0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		209 757	157 245

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

LIBELLE		Du 01.01.2021 au 31.12.2021	Du 01.01.2020 au 31.12.2020
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		**209 757**	**157 245**
a- Résultat d'exploitation		200 543	150 103
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		5 135	-5 451
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		4 079	12 592
d- Frais de négociation de titres		0	0
Distributions de dividendes		**0**	**0**
Transactions sur le capital		**779 005**	**-505 845**
a- Souscriptions		**3 768 685**	**846 798**
- Capital		3 248 100	752 900
- Régularisation des sommes non distribuables		6 820	867
- Régularisation des sommes **capitalisables**		513 765	93 030
b- Rachats		**2 989 680**	**1 352 643**
- Capital		2 567 200	1 217 600
- Régularisation des sommes non distribuables		5 962	1 442
- Régularisation des sommes **capitalisables**		416 518	133 600
VARIATION DE L'ACTIF NET		**988 762**	**-348 600**
ACTIF NET			
a- Début de l'exercice		3 607 647	3 956 247
b- Fin de l'exercice		4 596 409	3 607 647
NOMBRE D'ACTIONS			
a- Début de l'exercice		31 543	36 190
b- Fin de l'exercice		38 352	31 543
VALEUR LIQUIDATIVE		**119,847**	**114,372**
TAUX DE RENDEMENT		**4,787%**	**4,623%**

2022400438BCFA5